

Date de convocation : 16/03/2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 33

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de MAROMME, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle François Villon, sous la présidence de M. David LAMIRAY, maire.

Sont présents : M. LAMIRAY David, Maire, Mme TCHILATCHAVA Alexandra, M. HARDY Didier, Mme M'BODJ VOISIN Aissatou, M. AÑO Marc, Mme MASURIER Marie-Claude, M. FLIPO Nicolas, Mme DEMEULLE Jennifer, M. FERNANDES Quentin, Mme AÑO Alex, M. PATIN Cédric, Mme POULAIN Christelle, M. ROBAT Christophe, Mme BREHAM Isabelle, M. LANCHON BREUIL Aurélien, Mme SARTA Angéla, M. SOUMARÉ Oumar, Mme DEVAURE Magali, M. SIMONIN Didier, Mme PION Estelle, M. LARDANS Thierry, Mme CHABANE Hakima, M. KAÇAR Dilaver, Mme ADAM Stéphanie, M. CHAPLET Benjamin, Mme FERAY Kimbeurlee, M. FLAHAUT Alain, Mme ANDRE Fanny, M. D'ALMEIDA Horacio, M. BOUHMAR Toufir, Mme LEPRINCE Marie-Chantal, M. AÑO Julio, conseillers municipaux.

Ont remis pouvoir : Mme DUPUIS Karine à Mme POULAIN Christelle, Mme PION Estelle à Mme Marie-Chantal LEPRINCE

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme Alexandra TCHILATCHAVA, conseillère municipale, remplit les fonctions de secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'application Télérecours est accessible par le site internet www.telerecours.fr

Objet : Conseil municipal - Fixation du nombre des adjoints au Maire

Le Conseil municipal,

- **Vu** les articles L2122-1 et L2122-2 du Code général des collectivités territoriales,
- **Vu** le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs,
- **Vu** les résultats des opérations électorales qui se sont déroulées le 15 mars 2026.

- Vu la délibération n° 1 du conseil municipal du 20 mars 2026 relative à l'élection du maire,
- **Considérant** la proposition de fixer le nombre d'Adjoints au Maire à 9.
- **Considérant** le rapport présentation joint à la présente délibération,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer le nombre d'Adjoints au Maire de la Ville de MAROMME à 9.

Suivent les signatures pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Maromme, le 20 mars 2026

Le secrétaire de séance,

Mme Alexandra TCHILATCHAVA



Le Maire,



M. David LAMIRAY